# Le GeoPortail de l'Urbanisme

Au service de la dématérialisation de l'aménagement

Juillet 2017





# **Sommaire**

- PARTIE 1 / Le GPU, c'est quoi, pourquoi et pour qui?
- PARTIE 2 / Les autres projets numériques en lien avec la dématérialisation de l'aménagement
- PARTIE 3 / Le déploiement du géoportail de l'urbanisme au service de la numérisation de l'aménagement

# Le GPU c'est quoi et pourquoi : démonstration

https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/

# Cadre réglementaire du GPU : un accès centralisé, permanent et immédiat à l'information urbanistique de tout le territoire français



Géoportail de l'urbanisme (GPU) - **Portail internet officiel** de consultation et de téléchargement de l'information urbanistique de tout le territoire français.



Versement des:

- > Documents d'urbanisme (DU) :
- >Servitudes d'utilité publique (SUP)

Fondement juridique

Institué par l'ordonnance du 19 décembre 2013 (n°2013-1184) Directive européenne INSPIRE ainsi que la loi pour une république numérique

Comment?

Le Conseil National de l'Information Géographique (CNIG) est la structure de coordination des travaux de standardisation des formats numériques des documents d'urbanisme. Le « standard CNIG » est celui adopté par le GPU. La maitrise d'ouvrage du GPU est assurée par la DHUP et l'IGN

Pour qui & Pourquoi?

Les citoyens

Accès à l'information urbanistique sans déplacement

Les professionnels (urbanisme, etc.)

- Facilité de la prise en compte des règles de planification urbaine dans les étapes préliminaires projets
- Réutilisation des DU en format numériques pour d'autres services

Les autorités compétentes (communes, EPCI, EP de SCOT)

- Réduction de la charge de l'accueil des administrés
- Économies sur les frais de reprographie et pour la mise à jour du document d'urbanisme

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

3

# **Sommaire**

- PARTIE 1 / Le GéoPortail de l'Urbanisme, c'est quoi, pourquoi et pour qui?
- PARTIE 2 / Les autres projets numériques en lien avec la dématérialisation de l'aménagement
- PARTIE 3 / Le déploiement du GéoPortail de l'Urbanisme au service de la numérisation de l'aménagement

# De la directive INSPIRE à la dématérialisation de l'aménagement

**Géoportail de l'urbanisme** – portail des DU et SUP en vigueur sur

le territoire



**SITE** – portail des sites d'exception



Projets de portail d'accès aux données d'urbanisme

**SNCR** – Simulation numérique de la constructibilité réglementaire



**DecodUrba** – élaboration d'un DU dans un format numérique



Projets de modélisation des contraintes d'urbanisme



Directive INSPIRE Loi pour une république numérique

Projets relatifs aux instructions d'urbanisme

**DAUA** – Demandes d'Autorisation d'Urbanisme Assistées (SVE)



**ADS2007** – Outil d'aide à l'instruction des autorisations d'urbanisme



Flux SITADEL – Envoi des données relatives aux autorisations d'urbanisme



Projet de dématérialisation du contrôle de légalité

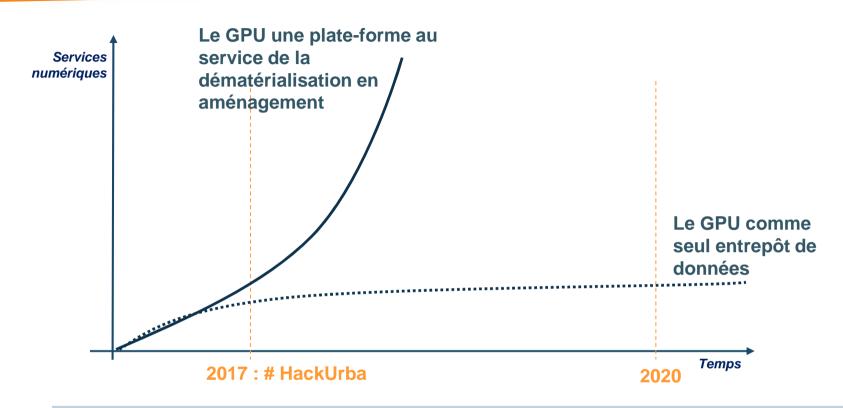
**@ctes** – dématérialisation du contrôle de légalité



# **Sommaire**

- PARTIE 1 / Le GPU, c'est quoi, pourquoi et pour qui?
- PARTIE 2 / Les autres projets numériques en lien avec la dématérialisation de l'aménagement
- PARTIE 3 / Le déploiement du géoportail de l'urbanisme au service de la numérisation de l'aménagement

# Le GPU une plateforme au service de la dématérialisation







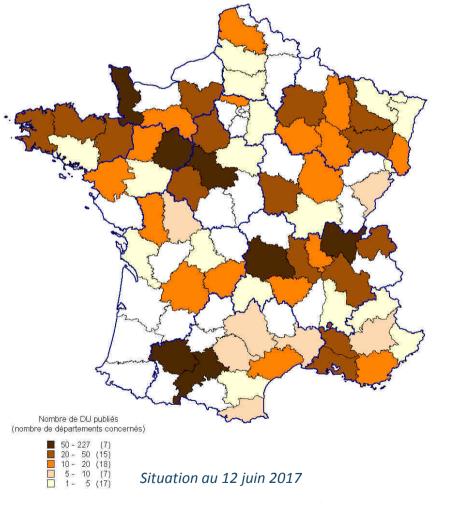




#### **VERSER**

#### Un déploiement sur le territoire encore contrasté





Documents disponibles sur le GPU

☐ Environ 1750 DU

1030 PLU 12 PLUi 15 SCoT 166 POS 546 CC

☐ Plus de 110 SUP départementales

SUP Cœur de parc national, SUP aéronautiques, SUP relatives aux sites inscrits et classés, PPRT...

#### **VERSER**

# Les actions identifiées pour accélérer le téléversement



**Faire le lien avec les plateformes régionales** pour vérifier la fiabilité du stock de DU qui pourrait être injecté



**Accompagner les DDT(M)** pour s'assurer de la mise-à-jour des DU versés et susciter une dynamique de publication des DU



**Former les BE à la numérisation** : apporter de l'information et de la formation sur les standards de numérisation et la prise en main du GPU



**Etre exemplaire dans le versement des SUP** : l'Etat doit être exemplaire dans le versement des SUP pour inciter les autres gestionnaires de SUP à faire de même

#### **APPROPRIER**



l'administration des versement, améliorer l'espace éditorial et l'ergonomie du GPU.

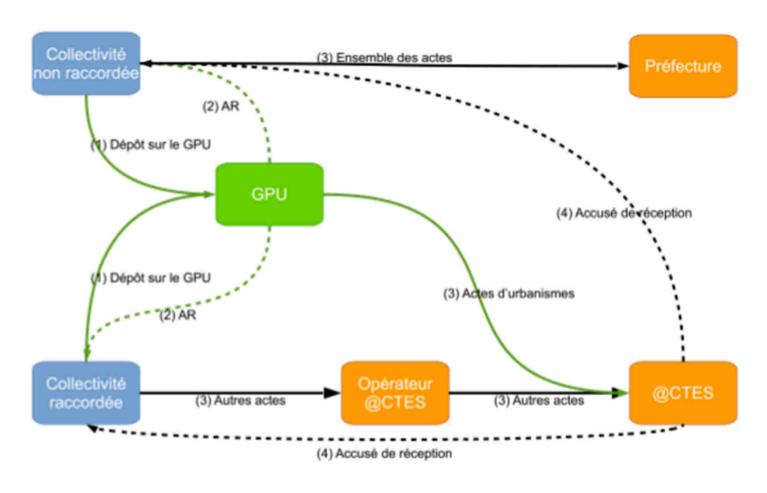


Une priorité : mettre les utilisateurs au cœur du projet

- Les développements s'appuient sur la priorisation des besoins exprimés au 2<sup>nd</sup> semestre 2017
- ➤ Mise en place d'un réseau d'experts contributeurs
- Mise en place d'un comité stratégique
- Création d'une formation avec le CVRH ouverte aux agents de l'État, aux CT et aux BE est à l'étude
- > Capitalisation de l'information et des retours d'expériences

# CONNECTER

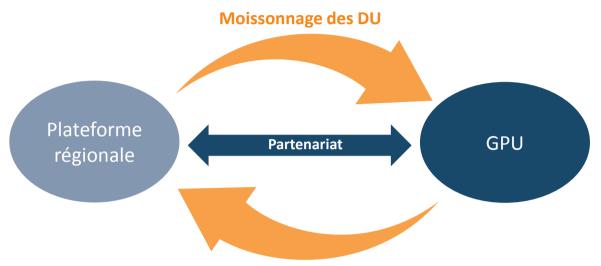
# GPU- @ctes : un moyen de fiabiliser la donnée dans le GPU





#### CONNECTER

#### Faire le lien entre les plateformes régionales et le GPU



- ➤S'assurer que les stocks de DU soient à jour
- ➤ Entretenir un partenariat avec les plateformes régionales pour faire le relais des bonnes pratiques

Moissonnage des SUP et des DU mis-à-jour sur le GPU



Actions CT : Numérisation des DU et Mise en ligne sur l'IDG Actions PF régionale : Configuration d'un flux d'alimentation du GPU conforme au profil Atom ou WFS et Téléversement (automatique) des DU sur le GPU

Action CT : Publication des DU

# Conclusion

- Le GPU: une plateforme d'entrepôt de données au service d'un écosystème d'innovation numérique pour la dématérialisation de l'aménagement.
- Points de discussion:
  - Stratégie : Participation au comité stratégique
  - Connexion : alimentation de données
  - Approprier : point de contact avec des cibles sur les territoires
  - Communication : relais de communication du GPU

# **ANNEXES**





# La saisine par voie électronique – contexte réglementaire

#### **Principe**

>Permettre aux citoyens de saisir l'administration et échanger avec elle par voie électronique

#### Cadre général

- ➤ L'ordonnance n°2014-1330 du 6 novembre 2014 prévoit deux temps :
  - entrée en vigueur le 7 novembre 2015 pour l'État et ses établissements publics
  - entrée en vigueur le 7 novembre 2016 pour les collectivités
- Le décret n°2016-1411 du 20 octobre 2016 définit les modalités de saisine de l'administration par voie électronique dans le code des relations entre le public et l'administration
- ➤ Une circulaire signée le 10 avril 2017 précise davantage les modalités de la SVE

#### Le domaine de l'urbanisme :

est exclu de la SVE à titre provisoire jusqu'au 7 novembre 2018

#### Par conséquent

- ➤ toutes les communes devront accepter les demandes d'autorisation d'urbanisme fournies par voie électronique à partir du 8/11/2018.
- ➤Si elles proposent un télé-service, les pétitionnaires seront contraints de l'utiliser (s'ils souhaitent utiliser la voie électronique)
- A défaut de proposer un télé-service, une commune devrait accepter toute demande électronique quel qu'en soit le format ou la modalité de transmission.

# L'État, partenaire impliqué

Il revient aux collectivités de s'organiser pour répondre à cette obligation

Néanmoins l'État souhaite être partenaire de la mise en œuvre de ces démarches et assister les collectivités pour :

- ➤ les guider face aux problématiques juridiques
- ➤ les accompagner dans le choix et l'élaboration des solutions techniques et organisationnelles, faire émerger les solutions innovantes et identifier les valeurs ajoutées
- ➤ homogénéiser les pratiques entre les divers services impliqués et assurer l'interopérabilité entre les outils informatiques des différents acteurs
- ➤ Organiser la mutualisation des bonnes pratiques et le cas échéant définir les besoins de développement d'outils communs
- ➤ Dans le but de faire émerger un écosystème numérique cohérent de l'urbanisme

Les mots clés sont : la **simplification** et l'**ajout de valeur**. La dématérialisation doit être pour tous une opportunité et non une contrainte

# Définition d'un plan d'action 2017-2018

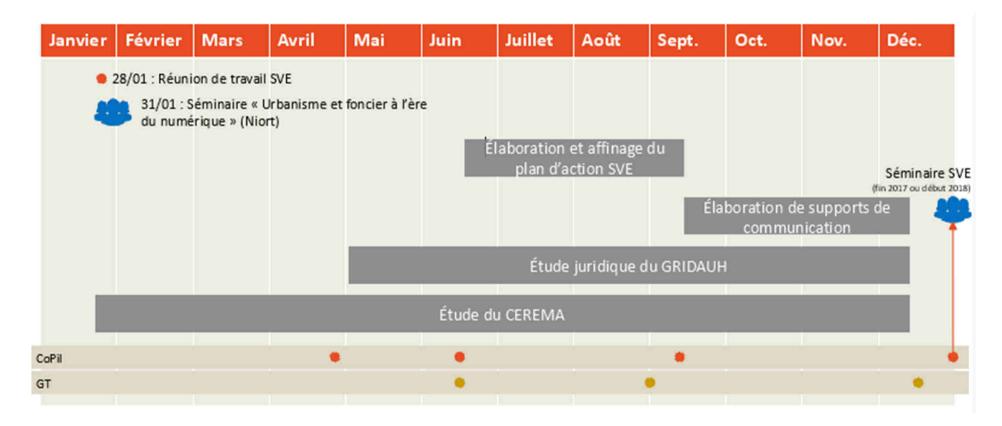
Un 1<sup>er</sup> comité de pilotage SVE urbanisme a été initié début 2017. Ses premières décisions sont :

- ➤ l'organisation d'un **groupe de travail technique** regroupant les divers acteurs concernés (le premier aujourd'hui)
- ➤ L'élaboration d'un **plan de communication** (action en cours) à destination des collectivités et des usagers
- Le lancement d'une **étude juridique** prise en charge par le GRIDAUH
- Le lancement d'une **étude prospective globale** sur la problématique de la dématérialisation dans le domaine de l'urbanisme, conduite par le CEREMA

Un plan d'action 2017-2018 est en cours d'élaboration.

# Calendrier et comitologie

# Ébauche de calendrier macroscopique 2017





Le plan d'action définira et planifiera les actions à mener dans tous les domaines afin d'atteindre les objectifs de la SVE. Cela recouvre les domaines suivants : communication et conduite du changement (toutes cibles), Systèmes d'information (études, nouveaux projets, adaptation, homogénéisation...), juridique (études, support, modifications...), pilotage, etc.

# Les enjeux déjà identifiés

- Enjeux juridiques :
- la grande majorité des autorisations d'urbanisme sont régies par le principe du silence vaut acception avec des délais d'instruction assez courts
- collectivités guichet unique mais instruction possible des services de l'Etat
- sécurité juridique des demandes dématérialisées
  - Enjeux organisationnels :
- organisations en cours de stabilisation avec l'application simultanée de la loi ALUR et NOTR
- conséquence forte sur « la manière instruire » les dossiers
- organisation des services à consuler à déterminer
  - Enjeux techniques :
- les demandes (notamment à cause des plans) peuvent être volumineuses
- horodatage des demandes des autorisations d'urbanisme spécifique

# Présentation des principaux projets/initiatives numériques autour de l'urbanisme

#### ☐ Hackathon de l'urbanisme durable 24 au 26 février 2017

- ✓ Objectif: initier les services numériques autour du GPU
- ✓ 2 challenges : « où construire durablement » et « je prépare mon projet de construction » (dématérialisation du permis de construire)



#### Palmarès du hackathon #HackUrba



**1er Prix du Jury :** « TETRICITE » augmenter l'offre de logement par une mise en relation des acteurs clés – Récompensé également par le Prix IGN et de la FFTB Contribuer à la densification urbaine en favorisant la constitution de projets de surélévation accessible à tous, à destination des copropriétaires.

**2ème prix du jury : «** PC CONTEST » plateforme pour prévenir les recours - Récompensé également par le Prix Eiffage Outil favorisant les démarches de recours gracieux pour prévenir les contentieux.

**3ème prix du jury :** « Starting Block » révolutionner la conception de vos bâtiments en démarrant avec toutes les données en main Récompensé également par le Prix Vinci - *Construire vite et bien. Outil qui automatise la récupération et facilite le traitement des données contextuelles et règlementaires dans la maquette BIM.* 

**Prix coup de cœur Géoportail de l'urbanisme** : « DECODURBA » Comment s'assurer de la conformité de son projet au PLU ? - Aide à la réalisation des projets pour les particuliers et à la numérisation des données du GPU pour les collectivités.